

A la suite de la révolution française de février 1848, des agitations se produisent dans le pays, notamment à Ettelbruck du 12 au 23 mars. Le drapeau républicain, c'est-à-dire le drapeau français est arboré, le geste est imité par plusieurs autres localités du pays. Pour éviter tout conflit international, le gouverneur se voit obligé de hisser à Luxembourg le drapeau fédéral, et dans une proclamation il rappelle au pays que seul l'attachement étroit à la Confédération germanique garantit le salut du pays. (Non le rattachement à « l'empire allemand » comme l'a prétendu plus tard le Gauleiter Simon).

Le 15 mars les conseillers Ulveling et Pescatore sont délégués par le conseil du gouvernement « pour se rendre immédiatement à Ettelbruck à l'effet de prendre telles mesures que l'intérêt de l'ordre public, des lois et des populations réclamaient ».

Le siège du gouvernement est temporairement transféré à Ettelbruck, des mesures de sécurité sont prises.

Les élections prévues pour l'élaboration d'une nouvelle constitution ont lieu le 19 avril. Jean Ulveling est élu et représentera le canton de Wiltz à l'assemblée des Etats qui se réunira le 25 avril à la maison d'école d'Ettelbruck.

Le 10 juillet à La Haye, Guillaume II prête serment à la nouvelle constitution qu'il avait sanctionnée la veille.

Le 12 juillet le gouvernement donne sa démission, et le 1^{er} août réapparaîtra un gouvernement de la Fontaine, son chef ayant le titre de président du conseil, ses collaborateurs, Jean Ulveling, SIMONS, JURION et J. P. ANDRE celui d'administrateurs généraux.

A la suite des élections du 28 septembre pour une nouvelle chambre prévue par la constitution, le gouvernement dispose d'une faible majorité (Vulleparlament). La question de confiance posée par la Fontaine, donne 26 voix pour, 21 voix contre et 3 abstentions. Jugeant cette majorité insuffisante, le gouvernement démissionne. Il sera remplacé par un ministère démocratique, le « ministère de la situation » : J. J. WILLMAR, avec Jean Ulveling, ULRICH et Norbert METZ.

Ce gouvernement vivra cinq ans.

Jean Ulveling occupait le portefeuille des finances dans le ministère précédent. L'organisation de ce ressort laissait à désirer et les moyens dont disposait l'administrateur étaient plutôt modestes. C'est ainsi que Jean Ulveling s'était vu obligé d'avancer à l'Etat la somme de 827 frs^{°)} afin d'éviter un arrêt des paiements. Il démissionna début décembre. Toutefois un arrêté royal grand-ducal du 2. 12. 1848 déclara non accepter la démission de Monsieur Ulveling et le 11. 12. 1848 un autre arrêté approuvera la résolution du Conseil du gouvernement en date du 6. 12. 1848 chargeant J. Ulveling de l'administration générale des affaires communales.

^{°)} Paul Weber : Geschichte des Luxemburger Landes. Ed. V. Buck, page 284.